

REGLEMENT

7^{ÈME} TOURNOI DU PRGTT
(NATIONAL B)

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024

DIMANCHE 8 SEPTEMBRE 2024

GYMNASÉ LABRUNIE

990, AVENUE DE LA LIBERATION

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Article 1 Le tournoi est homologué en catégorie Nationale B, par la fédération sous le numéro :

« Seuls pourront prendre part aux tournois les joueurs et joueuses dont les licences seront validées (2024/2025) ou en mesure de prouver leur licenciation pour la saison 2024/2025 »

Article 2 Le tournoi sera constitué de 6 tableaux le Samedi et 6 tableaux le Dimanche, chacun limité à 48 joueurs. Un joueur (une joueuse) peut participer à trois tableaux MAXIMUM.

Samedi 7 Septembre 2024

Tableaux	Fin du pointage	Début du tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste
A – NC à 699	8h30	9h	70 €	30 €	10 €	Lot
B – -NC à 899	12h30	13h	80€	40€	15€	Lot
C – NC à 1099	10h30	11h	90€	40€	15€	Lot
D – 1500 à n°1	9h30	10h	150 €	50 €	20 €	Lot
E – 1700 à n°1	11h30	12h	150 €	50 €	20 €	Lot
F – NC à 1899	13h30	14h	150 €	70 €	30 €	Lot

Dimanche 8 Septembre 2024

Tableaux	Fin du pointage	Début du tableau	Vainqueur	Finaliste	½ Finaliste	¼ Finaliste
A – NC à 1299	8h30	9h	100 €	40 €	20€	Lot
B – NC à 1499	12h30	13h	100 €	50 €	20 €	Lot
C – NC à 1699	10h30	11h	150 €	70 €	30 €	Lot
D – Filles	9h30	10h	80 €	40€	30€	Lot
E – NC à 2099	13h30	14h	200€	100€	50€	Lot
F – Ttes séries	11h30	12h	400€	150 €	100€	Lot

Le montant total des récompenses est de : 3170€ et lots

Seuls les tableaux ayant plus de 31 engagés seront primés à partir des ¼ de finales.

Les autres à partir des ½ finales, avec une diminution des dotations (proportionnellement aux nombres de joueurs inscrits sur une base de 48, par exemple si 24 inscrits pour le tableau G, on baisse les dotations de 50% (24/48), soit 150€ pour le vainqueur).

Ouverture de la salle à partir de 7H30 Début du pointage 45 minutes avant le début du tableau.

Article 3 Les droits d'engagement sont fixés à **8 €** pour 1 tableau, **15 €** pour 2 tableaux, **21 €** pour 3 tableaux

Article 4 Les inscriptions peuvent se faire :

- Sur le site du club à partir du 20 Aout 2024

Des inscriptions supplémentaires pourront se faire sur place, le jour même, en accord avec le juge-arbitre, s'il reste des places disponibles dans les tableaux, moyennant une majoration.

Article 5 La clôture des inscriptions se fera 30 minutes avant le début du tableau. Les participants inscrits à l'avance mais non pointés 15 minutes avant l'horaire de début du tableau seront refusés pour le tableau.

Le tirage au sort se fait sur place 15 minutes avant le début de chaque tableau. Les tableaux sont complètement mixtes (hommes et femmes sont par conséquent admis dans tout les tableaux). La licence devra être présentée à la table de pointage, celle-ci doit comporter la mention « certificat médical présenté ». A défaut, le joueur devra fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

Article 6 : Pendant l'épreuve, tout joueur ne répondant pas au 3ème appel sera déclaré forfait pour l'épreuve concernée. Les décisions du juge arbitre seront sans appel.

Article 7 Tableaux ouverts uniquement aux licences traditionnelles de la FFTT. La participation des jeunes dans les tableaux seniors est soumise aux règlements de la FFTT en vigueur pour la saison. La mixité est autorisée sauf pour le Tableau Féminin où seules les filles peuvent participer.

Article 8 Le juge arbitre sera **Carlos Bonneval** JA 3, il sera assisté de **Verdonck Mickael**.

Tout litige, ainsi que les points non prévus au règlement du tournoi seront tranchés par le Juge-Arbitre et seront sans appel.

Article 9 Dans chaque tableau des poules de 3 joueurs seront organisées avec 2 qualifiés par poule, suivies de rencontres à élimination directe. Chaque tableau sera limité à 48 joueurs.

Article 10 Les parties se dérouleront sur 24 tables avec des balles « plastiques » blanches homologuées FTT pour la saison 2024/2025 fournies par les joueurs. Chaque table disposera d'un marqueur. Chaque joueur sera tenu d'arbitrer en poule de qualification; le perdant du tableau à élimination directe sera tenu d'arbitrer la partie suivante. Le joueur appelé par le juge arbitre est responsable de la feuille de match jusqu'au retour de celle-ci à la table d'arbitrage.

Article 11 Toutes les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 12 La tenue sportive réglementaire sera de rigueur (short + maillot). Les maillots blancs seront interdits.

Le port de chaussures de ville est interdit sur l'aire de jeu. Par ailleurs, tout participant devra respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition.

Article 13 Les performances seront prises en compte pour les classements au coefficient de 0,75.

Article 14 Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner, buvette et restauration seront disponibles sur place.

Article 15 Il sera interdit de fumer dans le complexe sportif, y compris les cigarettes électroniques.

Article 16 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant tout accident ou vol pouvant intervenir pendant le déroulement du Tournoi. Le fait de participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. En cas de dégradations des équipements, les auteurs se chargeront des frais de réparation. Pour tout ce qui a pu y être omis, il sera fait appel au règlement de la F.F.T.T.

Article 17 : «A la demande du juge-arbitre, le joueur devra prouver son identité dans les conditions prévues par la loi.

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa

licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents

attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci dessous

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
- Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS) »

IMPORTANT : il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "*Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.*". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm